

Compte rendu de la première édition des Rencontres de l'AdCV du 7 septembre 2023

Le Comité de l'AdCV est honoré par la forte participation des communes vaudoises et le succès de la première édition des Rencontres de l'AdCV sur le sujet : « **Gestion, aménagement et entretien des routes : quelles solutions pour ma commune ?** »

Ce ne sont pas moins de 100 personnes représentant une septantaine de communes vaudoises qui ont assisté, le 7 septembre à Aubonne, aux présentations de Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, Cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines et de M. Laurent Tribolet, chef de la division entretien de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).



En introduction, les participants ont été accueillis par **M. Nicolas Suter, Municipal d'Aubonne**, lequel a présenté les atouts de sa ville, ainsi que les récents travaux et préoccupations en lien avec ses routes. C'est ensuite le **Président de l'AdCV, M. Michel Buttin** qui s'est adressé à la salle. Il a tout d'abord présenté le concept des Rencontres de l'AdCV. Ces Rencontres ont pour objectifs de créer des possibilités de dialogue avec les intervenants et d'apporter des solutions concrètes pour faciliter le quotidien des petites et moyennes communes, notamment. Elles doivent également aider les autorités cantonales dans leur approche et compréhension des problématiques qui se posent aux communes vaudoises ; la plupart des difficultés rencontrées aussi bien d'un côté que de l'autre peuvent trouver des solutions par le dialogue et l'écoute.

Le Président a également rappelé que l'AdCV est à disposition des communes vaudoises pour les soutenir dans leurs démarches. La thématique des routes et les problématiques liées sont un sujet qui nous est remonté de la part de plusieurs communes. C'est pourquoi nous avons souhaité y dédier cette première édition, afin d'offrir un état des lieux des solutions à leur disposition. Le Président de l'AdCV a appelé de ses vœux un rôle davantage facilitateur des services de l'Etat dans le cadre des procédures. En effet, les procédures sont souvent longues et l'État pourrait accélérer, voire simplifier ces dernières. La relation de partenariat entre les services de l'État et les communes doit s'inscrire de manière plus étroite et efficiente encore.



Dans sa présentation, **Mme la Conseillère d'Etat Nura Gorrite** a commencé par rappeler la politique de mobilité du Canton, axée sur une approche multimodale, ainsi que les axes du Programme de législature du Conseil d'Etat. Elle a notamment souligné l'importance qui est mise sur la création de pistes cyclables, la réduction des nuisances sonores et la sécurité des différents usagers. Concernant les routes cantonales en traversée de localité, Mme la Conseillère d'Etat a rappelé que le soutien financier de l'Etat n'avait jamais été aussi important. En effet, bien que ces routes et leurs coûts aient été transférés aux communes en 2004, ce sont CHF 60 millions de subventions qui ont été octroyés aux communes depuis 2014. Un fonds de CHF 40 millions est à leur disposition, lequel a été prolongé jusqu'en 2028. Ce fonds est complété par un montant annuel de CHF 6.5 millions figurant au budget de fonctionnement de la DGMR. Mme la Conseillère d'Etat a conclu en soulignant elle aussi l'importance d'une relation de partenariat entre l'Etat et les communes.

La présentation de **M. Laurent Trbolet, chef de la division entretien de la DGMR**, s'est concentrée sur deux thématiques, à savoir 1) les procédures de subventions pour travaux communaux et 2) la nouvelle directive sur la mise en place de zones 30 et de rencontre. Concernant les subventions pour les travaux sur les routes cantonales en traversée de localité, M. Trbolet a présenté la procédure de traitement des demandes, ainsi que les conditions d'octroi. Il a par ailleurs expliqué les modalités de calcul du pourcentage de la subvention, laquelle est composée d'un taux de base en fonction du type de travaux et d'éventuels compléments (capacité financière, trafic journalier, etc.). Le taux moyen de subvention ces dernières années s'élève ainsi à 43%. Il a également rappelé l'importance des voyers, lesquels sont les interlocuteurs privilégiés des communes pour tout projet de travaux.



La présentation s'est ensuite concentrée sur la nouvelle directive sur la mise en place de zones 30 et de rencontre. A titre d'introduction, M. Tribolet a rappelé les changements du droit fédéral qui ont amené des modifications des règles applicables. Il a ensuite développé les conditions de mise en œuvre et les zones éligibles au 30 km/h, lesquelles doivent répondre à plusieurs critères, notamment de sécurité, bruit routier ou centralité urbaine. En principe, les zones affectées à la circulation générale ne sont pas éligibles. M. Tribolet a ensuite présenté les différentes étapes de la procédure, en rappelant que la DGMR est à la disposition des communes et s'applique à être facilitatrice, dans le respect du cadre légal.

Un moment d'échanges avec le public est venu conclure la soirée. Lors de cette discussion, les personnes présentes ont eu l'opportunité de poser de nombreuses questions aux deux intervenants, notamment sur la question des zones cyclables, des contrôles de vitesse en zones 30 ou encore concernant l'éligibilité de différents types tronçons au 30 km/h. Les participants ont ensuite été conviés à un apéritif dînatoire qui a été l'occasion d'échanger de manière informelle et de partager un moment de convivialité.

Ce nouveau format de Rencontre a été fort apprécié et nous encourage à poursuivre sur cette voie, en proposant des thématiques concrètes qui touchent au quotidien des communes vaudoises. Nous nous réjouissons de vous retrouver très prochainement pour la seconde édition des Rencontres de l'AdCV, lesquelles, nous le rappelons, sont ouvertes à toutes les communes vaudoises.